



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 juin 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 05/06/2007

D - 20070300

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 4 juin Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ (présente jusqu'à 16h00), M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (présent jusqu'à 16h25), Mme Michèle DELAUNAY (présente jusqu'à 16h25), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD (présent jusqu'à 16h25), Mme Martine DIEZ (présente jusqu'à 16h25), Mme Brigitte NABET (présente jusqu'à 16h25), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 16h25), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Jean-Charles BRON, Mme Martine MOULIN-BOUDARD,

Modification du règlement intérieur du Lycée Horticole.

Mme Nadine MAU, Conseiller Municipal Délégué, P/Mme Elisabeth VIGNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 348-90 en date du 30 Juillet 1990, le Conseil Municipal de Bordeaux a adopté le règlement intérieur du Lycée Horticole. Celui-ci a déjà fait l'objet de plusieurs adaptations.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 7 Mars 2007, il a été convenu à l'unanimité d'amender le règlement du lycée afin de le rendre conforme à la législation en vigueur et de l'adopter à ses nouvelles orientations.

Lesdites modifications sont les suivantes :

Article 2, au titre des représentants du personnel
Ajouter : *Le Conseiller Principal d'Education*

Article 3,
La rédaction est modifiée comme suit :

Le lycée accueille des élèves suivant les régimes :

- Externat
- Demi - Pension
- Internat grâce à une convention signée par le L.E.G.T.A. de Bordeaux Blanquefort

Article 4, supprimer « 4^{ème} Préparatoire » et noter « 3^{ème} de l'Enseignement Agricole »

Article 6, supprimer « Sont définitivement admis les candidats dont l'aptitude physique aux travaux de culture sera constatée par l'examen médical auquel ils seront soumis, à la diligence de l'Administration Municipale »

Article 14, ajouter « *Une charte de l'utilisateur Internet au lycée horticole est signée par l'élève et la famille au début de l'année scolaire et annexée au règlement du Lycée* »

Article 26, ajouter : « *Conformément au Décret n° 2006-1386, il est interdit de fumer dans l'enceinte du Lycée (extérieur et intérieur)* »

Article 29, supprimer : « Il est également interdit de fumer dans les locaux et en travaux pratiques »

Article 35, supprimer : « Le classement de fin d'études des élèves issus des classes de préparation au CAPA, au BEPA, et du BAC PRO est calculé de la manière suivante :

× La note de 1^{ère} année est multipliée par le coefficient 3

× La note de 2^{ème} année est multipliée par le coefficient 4

La somme de ces deux produits divisée par 7 donne la note qui sert au classement définitif en fin d'études du CAPA, BEPA et du Bac Professionnel. »

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux et autoriser Monsieur Le Maire à approuver cette modification.

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Nadine MAU
Conseiller Municipal Délégué